

## Coopération industrielle avec les pays en développement

Par l'entremise de son Programme de coopération industrielle (PCI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie la participation des entreprises canadiennes à des projets d'investissement dans les pays en développement. En vertu de ce Programme, l'ACDI offre aux entreprises canadiennes désireuses d'explorer les possibilités de coopération industrielle dans ces pays :

- des fonds pour couvrir les frais de déplacement, d'analyse de rentabilité et de risque, et d'essais de produits ou de technologies;
- des fonds pour effectuer des études préparatoires à de grands projets d'investissement;
- des fonds pour effectuer des démonstrations ou des essais préparatoires à un transfert de technologies;
- des indications et des renseignements sur les débouchés et sur les conditions et pratiques commerciales locales;
- de l'aide en vue de trouver des Canadiens qualifiés pour travailler à l'étranger;
- des séances de formation spécialisée au profit des travailleurs locaux;
- des services professionnels pour affronter des situations particulières, notamment des problèmes fiscaux ou juridiques complexes;
- des missions d'investissement dans les pays en développement.

Aux pays en développement qui souhaitent la participation du secteur privé canadien à leur développement économique, le PCI offre :

- des missions de recherche de fonds d'investissement au Canada;
- des renseignements sur la technologie et l'expertise canadiennes;
- des activités de promotion du commerce;
- une formation commerciale au Canada et dans le pays en cause;